Résumé

Ressources naturelles Canada (RNCan) a participé à l'évaluation du projet d'agrandissement de la fosse de Whale Tail proposé par Agnico Eagle Mines (AEM) à titre de ministère fédéral possédant une expertise en pergélisol et en hydrogéologie. RNCan a procédé à un examen technique pour évaluer le mérite des renseignements contenus dans l'addenda de l'Énoncé final des incidences environnementales (EFIE) et a présenté onze demandes de renseignements sur le pergélisol, la stabilité du terrain et l'hydrogéologie à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER).

Le pergélisol est présent dans toute la zone du projet et l'examen de RNCan s'est concentré sur la vulnérabilité du terrain et les enjeux relatifs au pergélisol, ainsi que sur la conception des composantes du projet qui dépendent de ces aspects du milieu physique. RNCan a présenté des demandes d'information (DI) en février 2019 pour obtenir des éclaircissements additionnels concernant les données de référence dans la zone du projet, notamment sur les conditions de la glace de sol et la répartition du pergélisol sous les plans d'eau. RNCan a également demandé des renseignements concernant l'analyse à l'appui de la conception de l'installation de stockage des stériles.

L'examen hydrogéologique de RNCan s'est quant à lui concentré sur la modélisation hydrogéologique présentée dans l'addenda de l'EFIE. Encore une fois, RNCan a soumis des DI en février 2019 pour obtenir des précisions additionnelles sur les paramètres d'entrée du modèle, un modèle conceptuel complet des fosses de Whale Tail et d'IVR, la distribution des conductivités hydrauliques, ainsi que les taux de recharge et de débit des plans d'eau dans la zone du projet.

AEM a répondu aux demandes d'information de RNCan, et RNCan est généralement satisfait des renseignements fournis dans le cadre de cette phase de l'élaboration du projet. D'autres études et activités de surveillance seront nécessaires pour appuyer la conception détaillée et la construction. Toutefois, dans le contexte des domaines d'expertise du Ministère, RNCan estime que les conclusions présentées dans l'addenda de l'EFIE sont raisonnables. RNCan est satisfait des réponses du promoteur à ses DI.

RNCan appuie les approches prudentes visant à limiter les effets néfastes pour l'environnement. Selon RNCan, les renseignements fournis à ce stade de l'évaluation sont suffisants pour aller de l'avant. Le Ministère encourage toutefois la prise de mesures visant à caractériser davantage le régime hydrogéologique du site du projet et la collecte de données hydrogéologiques additionnelles, que ce soit par des puits additionnels de surveillance des eaux souterraines ou d'autres moyens. RNCan est également en faveur d'une surveillance rigoureuse afin que les impacts hydrogéologiques soient contrôlés et minimisés.

RNCan tient à remercier la CNER de lui avoir donné la possibilité de participer à cet examen. Si la commission, son personnel, le promoteur ou d'autres parties ont des questions concernant l'examen, RNCan se fera un plaisir d'y répondre.